

Application de l'article 7 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Proposition de motion du groupe "MR", relative à la suppression de la dernière augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier intervenue en 2023.- report du 30/11/2023.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Comme il est devenu tradition au sein de la Commune d'Anderlecht de gouverner par motion, il nous a semblé qu'il était intéressant de procéder par une motion décisionnelle puisque l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier à hauteur de 18,5%, intervenue en 2023 ;

Considérant que depuis le début de la législature, les augmentations successives du précompte immobilier marquent une augmentation de 28,3%. Ce qui nous place en tête des Communes bruxelloise en termes d'augmentation depuis 2018 ;

Considérant que les centimes additionnels au précompte immobilier sont passés de 3.000 en 2018, à 3.250 en 2021 et à 3.850 en 2023 ;

Considérant qu'à la très forte augmentation des centimes additionnels vient s'ajouter l'indexation qui est de 9,60% ;

Considérant que diverses Communes bruxelloises (Auderghem, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Woluwe Saint-Pierre, Uccle, Saint-Josse-Ten-Noode, Koekelberg) n'ont pas augmenté leurs centimes additionnels au précompte immobilier depuis 2018 ;

Considérant que par le passé, les augmentations des centimes additionnels étaient compensées par une réduction des impôts des personnes physiques, ce qui ne fut jamais le cas depuis le début de la législature ;

G. VAN GOIDSENHOVEN ajoute que la population souffre énormément de cette augmentation qui constitue désormais le sujet prioritaire de son mécontentement, il lui semble qu'il faut adresser un signal d'alarme à l'égard du Collège et de la majorité. On a sans doute dépassé un seuil qui rend difficilement soutenable cette augmentation et qui risque inévitablement de pousser la classe moyenne en voie de disparition, vers les communes avoisinantes, soit en Flandre ou en Wallonie, avec les conséquences que l'augmentation des centimes additionnels seront d'abord et avant tout, un manque à gagner.

Madame l'Echevine COMER rappelle que le Conseil vient d'approuver le budget et qu'on n'augmente pas les taxes, y compris celle du précompte immobilier. Ce dernier a été augmenté dans le passé mais Anderlecht est toujours inférieur à Forest, Jette, Molenbeek et Schaerbeek. La Commune octroie une prime aux propriétaires qui habitent leur maison, prime compensant en grande partie l'augmentation de cette taxe.

Le Collège souhaite ainsi taxer la propriété plutôt que les revenus de travail. L'impôt sur la personne physique est parmi les plus bas de la région. Elle pense qu'il n'y a qu'une seule commune bruxelloise où le taux est plus bas.

Elle serait curieuse de savoir, si on diminue le précompte immobilier, ce qu'il faudra augmenter. L'impôt sur la personne physique ? Ferme-t-on une crèche ? Diminue-t-on les heures d'accueil du service « Population » ?

Si on veut continuer à fonctionner, on a besoin de ces recettes.

G. VAN GOIDSENHOVEN rétorque qu'une partie de la réponse est dans la présentation du budget, vu que, point par point, le Collège a fait la démonstration qu'il n'a pas été cherché un certain nombre de recettes telles que la malpropreté ou les terrains à l'abandon.

Une politique des recettes plus pointilleuse aurait aussi permis de résoudre une partie de la difficulté. Faire en sorte que les engagements pris régulièrement lors de l'élaboration des budgets soit tenus.

Cette augmentation est excessive et contreproductive car elle fait fuir les gens qui paient des impôts. La disparition de la classe moyenne à Anderlecht est, à terme, un drame et empêchera de rééquilibrer un nombre de choses qui permettront de financer les politiques des futures législatures, pour autant qu'on puisse encore se projeter dans un certain avenir, au regard des actuelles perspectives budgétaires communales.

G. BORDONARO annonce que le groupe « PTB » s'abstient car il souhaite effectivement diminuer le PRI pour les petits propriétaires, mais comment faire pour compenser le reste ? Il faut taxer les entreprises, les multinationales mais le groupe « MR » ne sera pas d'accord avec cela. Ainsi, comme dit madame l'Echevine COMER, dans ce cas, doit-on fermer une crèche ?

Lorsqu'on dépose pareille motion, bien qu'intéressante, il faut proposer une solution, ce qui n'est pas le cas ici. On pourrait effectivement augmenter la prime communale car elle n'est pas suffisante pour aider les petits propriétaires face au PRI élevé.